

Allocution d'ouverture du Président de la République du Bénin

Son Excellence Dr Boni Yayi

Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Monsieur le Président de l'Association des Cours et Conseils
constitutionnels ayant en partage l'usage du français,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Hautes Juridictions
constitutionnelles,
Messieurs les Présidents des institutions de la République,
Mesdames et Messieurs les Juges constitutionnels,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Excellence Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique
et consulaire et les représentants des Organisations internationales
au Bénin,
Honorables Députés à l'Assemblée Nationale,
Monsieur le Représentant de la Commission de Venise,
Mesdames et Messieurs,

Le Bénin se réjouit d'accueillir le cinquième Congrès de l'Association des Cours et Conseils constitutionnels ayant en partage l'usage du français (ACCPUF).

C'est donc avec une légitime fierté que je souhaite la chaleureuse bienvenue à tous les délégués et en particulier à mon aîné et doyen, Son Excellence le Président Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie.

Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,

Mon Pays est particulièrement honoré de ce que, en dépit de vos multiples et nobles responsabilités, vous avez accepté de répondre à son invitation.

Cela témoigne une fois encore de l'importance que l'Organisation internationale de la Francophonie attache à la démocratie, au bon fonctionnement des institutions qui l'animent et à l'Association des Cours et Conseils constitutionnels des pays ayant en partage l'usage du français.

Monsieur le Président et Cher Aîné,

C'est un honneur pour moi de prendre part à vos côtés, à la cérémonie d'ouverture de ce cinquième Congrès qui constitue, à n'en point douter, la cinquième grande rencontre de consolidation de la démocratie que l'Organisation internationale de la Francophonie nous fait l'honneur d'organiser à Cotonou.

Le présent Congrès s'inscrit en effet dans le cadre du renforcement des efforts que déploient quotidiennement les pays de l'Afrique francophone pour asseoir des États respectueux des principes fondamentaux de la Démocratie.

Lors des précédents congrès, l'Association a choisi d'axer ses travaux en 1997 sur le « Principe d'égalité », en 2000 sur « L'accès au juge », en 2003 sur « La fraternité », en 2006 sur « Les compétences des Cours constitutionnelles et institutions équivalentes ».

Elle a décidé cette année de placer au centre de ses réflexions les « Juridictions constitutionnelles et les crises ».

Le choix de ce thème me paraît judicieux et contextuel.

Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

Toutes ces rencontres nous honorent et nous encouragent dans l'édification de l'État de droit et de la démocratie en Afrique en général et au Bénin en particulier.

Mesdames et Messieurs les congressistes,

Le thème de votre Congrès, « Les Juridictions constitutionnelles et les Crises » est d'un intérêt crucial pour la consolidation de la démocratie ; la démocratie est en effet le système politique de gestion pacifique des contradictions et donc des crises d'une part, dans le respect des droits de l'homme et d'autre part, dans l'exclusion de toute forme de dictature. Pour cela, la démocratie doit consolider l'État de droit et il ne peut y avoir d'État de droit sans une justice saine, fiable et efficace, y compris la justice constitutionnelle.

Le développement de la démocratie dans le monde et dans l'espace francophone en particulier, révèle la survenance de crises de tous genres et parfois de formes surprenantes et inédites. Or, la Déclaration de Bamako, un des instruments juridiques essentiels de la Francophonie, comporte en certaines de ses dispositions, l'engagement des États francophones à « prévenir, et le cas échéant régler de manière pacifique, les contentieux et les tensions entre groupes politiques et sociaux... ».

Le rôle des juridictions constitutionnelles dans le règlement de ces contentieux et tensions est connu. La question que l'on est en droit de se poser est de savoir si ce rôle est suffisamment tenu par ces juridictions ?

De même, lorsqu'une juridiction constitutionnelle réussit à tenir fermement son rôle, parvient-elle toujours à éviter une rupture constitutionnelle ?

Par ailleurs, en matière de prévention des crises, les juridictions constitutionnelles arrivent-elles à jouer un rôle ?

Ce sont là des questions qui assurément vous interpellent et nous intéressent tous. Aussi, faudrait-il reconnaître que dans l'espace francophone, les juridictions constitutionnelles n'ont pas toutes les mêmes compétences. Cependant, ce qui est rassurant est que chaque juridiction, à l'intérieur des compétences qui lui sont dévolues par la Constitution, participe nécessairement à la pacification de la vie politique, du contrôle de constitutionnalité à la régularité du fonctionnement des pouvoirs publics en passant par la garantie des droits de l'homme et les élections. Chacun de ces domaines appelle nécessairement prévention et le cas échéant règlement de crise.

Je vous exhorte à toujours garder présent en esprit le rôle important qui vous est ainsi dévolu dans la construction d'une Afrique où la paix sociale et le progrès économique sont garantis pour les générations actuelles et futures, pour permettre à l'Afrique de maintenir sa place de choix dans le concert des Nations.

Vous ne devez donc pas reculer devant l'ampleur de la tâche car l'avenir de notre continent en dépend.

Je ne doute pas que chacune de vos juridictions sortira de ce Congrès plus motivée et plus affermie.

Je saisis l'occasion pour témoigner ma gratitude à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la tenue de ce Congrès, véritable espace du donner et du recevoir, cadre idéal de partage d'expériences enrichissantes.

En fait de partage, la jeune démocratie béninoise se construit progressivement chaque jour que Dieu fait et la Cour constitutionnelle de notre pays, depuis sa création, s'emploie à jouer sans grandes difficultés le rôle qui lui est dévolu.

Aussi, a-t-elle besoin de s'enrichir des expériences des juridictions constitutionnelles sœurs présentes à ce Congrès.

Je souhaite à chaque délégué et à l'ensemble des invités un agréable séjour à Cotonou.

Je forme les mêmes vœux à mon aîné, le Président Diouf que mes compatriotes sont heureux d'accueillir dans sa deuxième patrie, le Bénin.

C'est avec l'espoir que votre Congrès sera marqué par de pertinentes résolutions au regard de la grande qualité des personnalités ici présentes que je déclare ouvert, ce jour mardi 23 juin 2009, le cinquième Congrès de l'Association des Cours et Conseils constitutionnels ayant en partage l'usage du français.

Vive la démocratie,

Vive la Francophonie,

Je vous remercie.